

MOUVEMENT



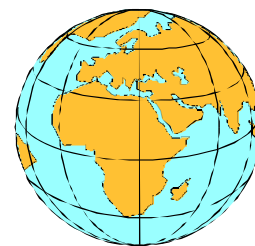
Rue Hector Blondiau, 22 7070 Mignault (Belgium)

EUROPE

Tél. FR. : Brasseur J.P. 0499 35 85 72

FR, EN. : Roussel Pascal 0473 97 49 67

FR, EN, IT : Marilena Di Stasi 0486 501 83 64



[www.vivanteurope.org](http://www.vivanteurope.org)

« Libérer le travail en le détachant et financer notre sécurité sociale  
par une taxe sur la consommation, uniquement sur les produits  
qui le plus souvent, sont fabriqués par la machine »

# LE VIVANT-EUROPE

## électronique

N° 31 (avril 2006)

### 1. INTERVIEW DE Roland Duchâtelet par le journal « L'Echo »

« Il faut libérer le travail »

**Les libéraux Flamands** tiennent ce samedi 28 janvier 2006 une journée d'étude sur l'emploi, la fiscalité, le travail et l'aménagement de la carrière professionnelle.

Roland Duchâtelet, président de Vivant, parti qui est en cartel avec le VLD, nous éclaire sur ces enjeux de première importance pour la solidité de l'assise économique de notre pays

#### L'ECHO

Comment peut-on rendre le travail plus attractif ?

#### ROLAND DUCHÂTELET

**Trop de freins entravent aujourd'hui le facteur travail.** Prenons l'exemple d'un enseignant prépensionné ou pensionné. Il ne peut pas donner des cours de rattrapage ni se lancer dans une autre activité sous peine de perdre une partie de ses droits à la pension.

Sans compter qu'il doit passer par de lourdes formalités administratives.

**On a rendu la réglementation sur le travail tellement complexe que cela produit un effet dissuasif sur ceux qui veulent travailler.**

De plus, la différence financière entre le travail et le non-travail est parfois tellement ténue que cela n'incite pas l'allocataire à sortir de l'inactivité. **Les allocataires sociaux sont véritablement prisonniers de leur allocation.**

## L'ECHO

Comment casser cette spirale ?

## ROLAND DUCHÂTELET

Un premier pas dans la bonne direction a été accompli avec l'instauration de ALE qui permettait **de travailler en plus** de allocation que l'on touche. Ce dispositif, devenu aujourd'hui les titres services, **mériterait d'être étendu** à d'autres secteurs comme L'Horeca, le jardinage, les réparations en tout genre. Et ce en conservant une indispensable **simplicité administrative**. Les services intensifs en main d'œuvre **doivent être soustraits à l'impôt**

Nous n'avons pas le choix : voyant la prospérité que l'on détruit aujourd'hui en imposant de telles restrictions, j'affirme qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. **Adam Smith se retournerait dans sa tombe**, s'il devait apprendre que dans notre pays, **un million de personnes vivent d'allocations et sont, de ce fait, interdites de travail**. Si ces personnes pouvaient travailler un peu en plus de leurs allocations, **on doperait notre PIB de manière extraordinaire**. Ces personnes se mettraient à consommer davantage, de sorte que d'autres emplois seraient générés en cascade.

Notre système mis en place il y a 60 ans **doit d'urgence être adapté** aux nouvelles réalités économiques.

## L'ECHO

Il est pourtant normal que l'on impose le travail.

## ROLAND DUCHÂTELET

**C'est justement complètement anormal.**

Jusqu'il y a 60 ans d'ici, on n'avait jamais imposé le travail dans toute l'histoire de l'humanité.

## L'ECHO

Mais jusqu'il y a 60 ans d'ici, il n'existait pas de sécurité sociale à financer....

## ROLAND DUCHÂTELET

Le problème est que personne, jusqu'il y a peu, n'a considéré que l'on peut financer la sécurité sociale **différemment**.

**Notre approche consiste à imposer les produits plutôt que le travail.**

Les prix des biens que nous achetons comprennent les salaires de ceux qui les ont produits, puisqu'on ne fait que remplacer un impôt par un autre.

Même le PS commence à se rendre compte de la nécessité d'adapter les charges en ce sens.

Une autre piste de financement qu'il ne faut pas négliger consiste à se doter de pouvoirs publics budgétairement **moins gourmands**. C'est un thème qui à mon sens est insuffisamment abordé en Belgique francophone.

En 1950, nous avions **400 000** fonctionnaires. Aujourd'hui, nous en avons plus **d'un million**.

## L'ECHO

Des voix patronales affirment que l'on est allé trop loin au niveau du crédit-temps.

## ROLAND DUCHÂTELET

Pour ma part, **je ne le pense pas**. Le gens qui travaillent doivent pouvoir bénéficier **d'une flexibilité maximale en concertation avec l'employeur**.

Par contre le financement du crédit-temps est une autre question. .

Je suis favorable à l'octroi d'une **allocation de base minimale** pour celui qui s'octroie un crédit-temps, comme celui qui travaille sous le régime de l'ALE bénéficie d'une **allocation de base**.

## L'ECHO

Quel remède prônez-vous pour combler l'écart salarial par rapport à nos voisins ?

## ROLAND DUCHÂTELET

A nouveau, il faut diminuer les charges sur le travail, voire l'impôt des personnes physiques. Mais **évitons à tout prix de toucher au salaire net, faute de quoi, on risque de torpiller la consommation.**

Certains employeurs ont encore le réflexe de vouloir diminuer le salaire des travailleurs.

**J'y suis totalement opposé.**

## L'ECHO

Quelle est votre réponse au spectre des délocalisations ?

## ROLAND DUCHÂTELET

Nos produits sont devenus peu concurrentiels, non pas en raison de nos salaires élevés mais **en raison des charges exorbitantes qui pèsent sur les salaires.**

Si on applique sur les produits importés une taxe équivalente aux charges sociales appliquées sur les produits fabriqués chez nous, **on découragera les délocalisations.**

## L'ECHO

Ne s'agit-il pas d'une forme de protectionnisme ?

## ROLAND DUCHÂTELET

Non car il ne s'agit pas d'un avantage pour les entreprises belges. Ce sont au contraire nos entreprises qui sont pénalisées. De telles décisions doivent bien entendu être prises **à l'échelon européen.**

## 2. FONDS EUROPEEN D'AJUSTEMENT A LA MONDIALISATION

### IP/06/245

Bruxelles, le 1er mars 2006

La Commission propose d'allouer **jusqu'à 500 millions d'euros** par an à un nouveau fonds européen d'ajustement à la mondialisation destiné à aider les travailleurs

*Les travailleurs de l'Union européenne vont bénéficier d'une aide à la réinsertion professionnelle par l'intermédiaire d'un nouveau fonds, d'une dotation annuelle maximale de 500 millions d'euros, qui pourrait soutenir chaque année jusqu'à 50 000 travailleurs de l'Union, surtout dans les régions et secteurs frappés par les grandes mutations structurelles du commerce mondial. Le nouveau « fonds européen d'ajustement à la mondialisation » (FEM) proposé aujourd'hui par la Commission apportera une assistance individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, pour financer des services sur mesure destinés à aider, par exemple, les travailleurs victimes de la mondialisation par des compléments salariaux, un recyclage ou une aide concrète pour trouver un nouvel emploi.*

Le président **Barroso** a exposé les idées qui ont abouti à la proposition d'aujourd'hui. « **Le fonds d'ajustement à la mondialisation exprimera la solidarité de l'Union envers les travailleurs gravement et personnellement touchés par des licenciements résultant de l'évolution du commerce.** De cette manière, il stimulera une réaction appropriée et effective aux conséquences néfastes de l'ouverture des marchés. Le fonds aidera les travailleurs licenciés à retrouver du travail, car nous voulons une Union compétitive, mais aussi juste », a-t-il déclaré. **Vladimír Špidla**, commissaire européen à l'emploi, aux affaires sociales et à l'égalité des chances, a ajouté :

« **La raison d'être du fonds, c'est l'homme.** Dans une économie mondialisée, il arrive malheureusement que des travailleurs perdent leur emploi dans certains secteurs particuliers. Puisque l'Union prend des décisions dans le domaine du commerce extérieur, il est logique qu'elle prenne aussi ses responsabilités, au travers de ce nouveau fonds européen d'ajustement à la mondialisation, pour faire en sorte que les travailleurs qui perdent leur emploi en raison de cette évolution du commerce ne soient ni oubliés, ni ignorés dans un environnement économique en mutation. »

Témoignage de la solidarité de l'Union, **le FEM complétera l'action menée par les États membres** sur les plans national, régional et local. Parmi les services ponctuels et personnalisés qui seront financés par le fonds, on citera l'aide à la recherche d'un emploi, le recyclage sur mesure, la valorisation de l'entrepreneuriat ou l'aide à l'emploi indépendant.

De la même manière, le fonds pourra financer des « **compléments de revenus d'activité** » spéciaux à caractère temporaire, comme des allocations destinées aux personnes suivant une formation, ainsi que des compléments salariaux à l'intention des travailleurs de plus de 50 ans. Les mesures prévues ont pour but d'aider les travailleurs licenciés par des entreprises multinationales ou nationales, y compris des PME (petites et moyennes entreprises), à trouver un nouvel emploi et à le conserver ; elles s'étaleront sur une période de 18 mois.

Pour de plus amples informations :

[http://europa.eu.int/comm/employment\\_social/emplweb/news/news\\_fr.cfm?id=131](http://europa.eu.int/comm/employment_social/emplweb/news/news_fr.cfm?id=131)